

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE pour la  
**CROISSANCE VERTE**



Paris, le jeudi 8 octobre 2015

*Discours d'ouverture de Ségolène Royal,  
Ministre de l'Ecologie, du Développement durable et de  
l'Energie*

*Colloque de l'Union française de l'électricité  
8 octobre 2015*

---

Monsieur le Président de l'Union française de l'électricité,  
Monsieur le Vice-Président de la Commission européenne  
et pour l'Union de l'énergie, cher Maros Sefcovic,  
Mesdames et Messieurs les intervenants qui témoignez de la diversité  
des industries de l'électricité et de leurs partenaires publics et privés,  
Mesdames, Messieurs,

Je suis très heureuse d'ouvrir aujourd'hui avec vous ce colloque  
placé sous le signe des **relations électives de l'énergie électrique,  
de la lutte contre le dérèglement climatique,  
de la croissance verte et de l'économie numérique,**  
dont l'alliance est au fondement  
d'une **nouvelle révolution industrielle**  
qui est aussi un nouveau modèle de développement, de société  
et même de civilisation.

A quelques semaines du **Sommet qui réunira à Paris tous les pays du monde**, doit déboucher sur un accord ambitieux de réduction de nos émissions de gaz à effet de serre et mettra en valeur les solutions innovantes, concrètes et opérationnelles, qui nous permettent d'accélérer, pour peu que nous en ayons la volonté, l'avènement d'une **nouvelle économie climatique décarbonée**, votre Colloque constitue à mes yeux **un temps fort de la mobilisation des acteurs économiques** dont le ***Business and Climate Summit*** organisé à Paris en mai dernier, auquel nombre d'entre vous ont participé, a montré combien elle était déjà en marche car on sait désormais de plus en plus que **l'inaction a un coût**, que **le laisser-faire climatique est un non sens économique**, que **la croissance verte est le seul choix réaliste et porteur d'avenir**.

La décarbonation du système énergétique mondial est un enjeu crucial.

La combustion d'énergie, ce sont aujourd'hui 80% des émissions mondiales de gaz à effet de serre,

**la production d'électricité et de chaleur 25%.**

**Près de 70% de l'électricité produite dans le monde l'est à partir d'énergies fossiles.**

L'électricité doit donc évoluer pour contribuer efficacement à enrayer le dérèglement climatique.

**La France** produit une électricité largement décarbonée.

Elle doit pérenniser cet avantage tout en diversifiant son mix énergétique et en améliorant son efficacité énergétique.

Il en va du climat mais aussi de la compétitivité de nos entreprises et du pouvoir d'achat des ménages.

### **Le secteur de l'électricité,**

avec ses producteurs, ses gestionnaires de réseaux et ses fournisseurs, avec ses entrepreneurs, ses chercheurs, ses ingénieurs, ses innovateurs, a tous les atouts pour être non seulement le vecteur mais **le moteur et l'accélérateur de cette « grande transformation »** dont vos entreprises sont d'ores et déjà parties prenantes.

Tous les atouts aussi pour développer des **filières d'avenir** et pour que **l'excellence française** que vous incarnez (du nucléaire aux énergies renouvelables en passant par les smart grids) diffuse ses savoir-faire et ses technologies dans le monde entier.

### **I.- De l'avant-pétrole à l'après-pétrole...**

En un temps, **le 19<sup>ème</sup> siècle de l'avant-pétrole**, où l'on découvrait avec émerveillement combien l'électricité était riche d'applications multiples pour l'éclairage des villes, les transports, les usines et – déjà – les communications à distance, **Jules Verne** annonçait que l'électricité serait un jour **« l'âme du monde industriel »**.

Nous voyons bien aujourd'hui, alors que plus d'1 milliard d'êtres humains n'y ont toujours pas droit et beaucoup d'autres de manière très imparfaite, combien l'accès à l'électricité est plus que jamais **la clef de l'industrialisation et du progrès social**.

En ce temps-là, des auteurs visionnaires imaginaient des **vaisseaux du ciel mus par des moteurs électriques** :

Seul le prononcé fait foi

de nos jours, les dégâts climatiques du kérosène poussent à mettre au point des **avions électriques**, comme ***l'E-Fan*** d'Airbus, soutenu dans le cadre du Programme des investissements d'avenir et fruit d'une belle collaboration entre de grands groupes comme Siemens, le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives, et des PME françaises à la pointe de l'innovation.

D'autres, en cette époque lointaine, rêvaient de **voitures électriques** se rechargeant dans des points relais :

nous y sommes et le programme de déploiement d'ici 2030 de **7 millions de bornes et points de recharge** est lancé ainsi que diverses mesures de **soutien au développement des véhicules électriques**

(comme, pour les particuliers, le bonus de 10.000 euros pour la conversion d'un vieux diesel et, pour le renouvellement des flottes publiques, l'obligation d'acquérir 50% véhicules électriques).

Le 19<sup>ème</sup> siècle, c'était aussi le temps où **Victor Hugo** imaginait qu'on se servirait un jour des courants marins, de la houle et des marées ;

*« **comme le Terre est bête**, écrivait-il, **de ne pas se servir de l'Océan** ».*

Nous y sommes :

les **énergies marines** font pleinement partie de ces énergies renouvelables dont la France a décidé de hâter le développement et dont je vois ici d'éminents promoteurs.

Tout cela pour vous dire que notre **21<sup>ème</sup> siècle**, qui doit être celui de **l'après-pétrole**, revisite aussi toutes les promesses inabouties

Seul le prononcé fait foi

du siècle de l'**avant-pétrole**,  
un temps éclipsées par le règne du charbon et des hydrocarbures.  
Ce siècle, le nôtre, sera celui des **énergies propres**,  
seule manière de continuer,  
dans le contexte de mobilisation générale contre la dérive climatique,  
la saga de la « **Fée électricité** »  
(vous remarquerez que l'on n'a jamais parlé  
de « **fée pétrole** » ou de « **fée charbon** »...)  
qui, désormais, doit cheminer de pair  
avec l'obligation d'**économiser l'énergie**.

## **II.- La loi sur la transition énergétique pour la croissance verte organise le nouveau modèle énergétique français**

Vous le savez,  
la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte  
qui a été adoptée en août dernier  
ambitionne de faire de la France  
**la nation de l'excellence environnementale**,  
une puissance écologique donnant chez elle l'exemple  
de ce qu'elle préconise à l'échelle mondiale  
pour le Sommet de Paris Climat.

Elle fixe à notre pays des **objectifs volontaristes**  
à moyen et à long terme  
ainsi que les moyens de les atteindre :

- réduire de 40% nos émissions de gaz à effet de serre en 2030 par rapport à 1990,
- réduire de 30% notre consommation d'énergies fossiles en 2030 par rapport à 2012,
- réduire notre consommation énergétique finale de 50% en 2050 par rapport à 2012,
- porter la part des énergies renouvelables à 32% de notre consommation finale d'énergie en 2030 et à 40% de la production d'électricité.

Ce texte majeur fait le choix  
de **rééquilibrer notre modèle énergétique**  
**sans opposer les énergies les unes aux autres,**  
raison pour laquelle il pérennise un **socle nucléaire**  
qui est plafonné à 63,2 gigawatts, soit sa capacité actuelle,  
et qui devra représenter 50% de notre production d'électricité  
à l'horizon 2025.

Il n'a pas été facile de donner force de loi à cet équilibre  
qui ne cède ni aux partisans de la sortie du nucléaire  
ni aux adeptes du tout nucléaire  
mais je suis profondément convaincue  
que ce choix est le bon pour la France.

Je tiens d'ailleurs à saluer ici **l'engagement d'EDF**  
**de doubler sa capacité d'énergies renouvelables** installée  
à l'horizon 2030.

La loi sur la transition énergétique trace un **cadre stable**  
qui sécurise les investissements  
et va permettre de développer à vaste échelle  
les emplois de la croissance verte.

Elle clarifie les règles et instaure un mécanisme nouveau  
de **programmation pluriannuelle de l'énergie**  
qui définit les conditions dans lesquelles seront atteints  
les grands objectifs énergétiques fixés par la loi.

Elle **simplifie les procédures** avec, par exemple,  
la généralisation à l'ensemble du territoire  
du **permis environnemental unique,**  
expérimenté avec succès dans 7 Régions  
qui ont regroupé les autorisations relatives

à l'installation d'éoliennes et d'unités de méthanisation en un seul permis délivré en 10 mois maximum.

Pour les **parcs éoliens**, les délais de recours sont réduits et, pour les projets éoliens dont l'implantation est prévue sur le territoire de communes soumises à la **loi littoral**, ce qui soulevait nombre de problèmes juridiques et pratiques, un dispositif a été imaginé, repris dans la loi sur la transition énergétique, qui permet de souscrire à ces 2 exigences : faciliter l'implantation des éoliennes et préserver notre patrimoine paysager.

Les services du Ministère de l'Ecologie sont aujourd'hui mobilisés pour préparer au plus vite les **textes d'application** de la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte. En ce début d'octobre, de nombreux textes structurants sont d'ores et déjà mis en consultation :

- le projet de **stratégie bas carbone** ;
- la réforme du dispositif de **soutien aux énergies renouvelables** afin de le sécuriser au regard du régime des aides de l'Etat et de faciliter leur intégration au marché de l'électricité avec la mise en place du « **complément de rémunération** » ;
- le décret relatif au regroupement des **concessions hydrauliques** et aux sociétés d'économie mixte hydro-électriques ;
- celui fixant la composition et les règles de fonctionnement du **Comité du système de distribution publique d'électricité**, instauré par la loi afin de permettre une meilleure coordination des acteurs ;
- le texte relatif à la poursuite de la **réforme des tarifs réglementés d'électricité** : les arrêtés tarifaires mis en consultation concernent les différentes filières : méthanisation, biogaz, géothermie, cogénération et bientôt hydro-électricité ; pour l'éolien, les tarifs d'achat seront prolongés au moins jusqu'en 2018 ;
- les textes relatifs à la tarification des réseaux pour les **consommateurs électro-intensifs** et à l'interruptibilité ;
- le décret concernant le **chèque énergie**, qui remplacera progressivement les tarifs sociaux actuels et permettra d'aider les

- ménages en situation de précarité énergétique ;
- les projets de décret sur le déploiement des **véhicules à faible émission** dans les flottes publiques, des loueurs et des taxis.

Les notifications à la Commission européenne sont en cours et nous visons un dispositif de soutien aux énergies renouvelables opérationnel en **janvier 2016**, conformément aux lignes directrices Energie-Environnement.

Je vais mettre sur la table avant la fin de ce mois les **trajectoires par filière d'énergies renouvelables** et donner le **calendrier des appels d'offres** sur 2016 et 2017. Je sais que ce principe de programmation des appels d'offres est **très attendu** car il va donner de la visibilité aux industriels et constitue une avancée importante pour permettre un développement plus structuré des filières industrielles françaises et créer des emplois grâce notamment à la simplification et à la pluri-annualité des tranches de ces appels d'offres.

Ce document comportera également, je vous l'annonce, des orientations précises dans ces domaines qui ne font pas débat : **l'efficacité énergétique, la sécurité d'approvisionnement, la flexibilité et les infrastructures énergétiques.**

### **III.- Prix de l'électricité**

Permettez-moi de vous donner quelques précisions sur la question, essentielle, du prix de l'électricité pour les consommateurs.

Un an après la réforme des tarifs réglementés de vente de l'électricité, le bilan est positif pour la facture des ménages. Si je mets de côté la question des rattrapages, reliquat du passé,



la **nouvelle méthode de calcul des tarifs de l'électricité**  
a conduit en 2015 à une baisse de 0,9% du prix de l'électricité.

Cette réforme va être complétée par un décret que j'ai évoqué,  
qui confie à la **Commission de régulation de l'énergie**  
le soin d'appliquer strictement cette nouvelle méthode,  
qui permet de préserver le signal tarifaire de pointe  
et qui maintient les tarifs initialement fixés pour les industriels  
intervenant dans les outre-mer.

S'agissant de la **Contribution au service public de l'électricité**  
et comme je l'ai annoncé au cours du débat législatif,  
une réforme ambitieuse est en cours.

Elle sera présentée

dans le **projet de loi de finances rectificative pour 2015**.

Aujourd'hui, ces charges de service public  
sont presque intégralement financées par une taxe sur l'électricité.  
Ce n'est ni justifié ni soutenable pour les consommateurs d'électricité  
qui voient leurs factures régulièrement augmenter.

Il faut donc **changer de paradigme**

et passer de « *l'électricité paye l'électricité* »  
au « *carbone paye la décarbonisation* ».

Je tiens à rappeler ici les objectifs de cette réforme en cours :

- à **prélèvement fiscal constant**, elle vise à **rééquilibrer** les contributions des différentes énergies pour assurer le financement des charges de service public ;
- il ne s'agit **pas d'une augmentation** mais d'un simple transfert de charges : il s'agit, concrètement, d'**alléger la fiscalité de l'électricité**, qui émet peu de gaz à effet de serre, et d'**accentuer le prélèvement sur les énergies fossiles** ;
- il n'est donc **pas question de créer de nouvelles taxes** (vous savez à quel point ce n'est pas ma conception de l'écologie) mais d'utiliser un dispositif qui existe déjà, la **contribution Climat-Energie**, opérationnelle depuis 2014. Nous en changeons les

paramètres en donnant un prix plus élevé à la tonne de carbone, ce qui est bon pour le climat et cohérent avec nos engagements dans la perspective de la Cop 21.

Parallèlement à cette réforme du financement, je souhaite que nous fassions un **effort de maîtrise des dépenses**, qui sera présenté en loi de finances : ces charges seront inscrites au budget de l'Etat et soumises au contrôle du Parlement.

Dans un souci de **transparence**, la loi sur la transition énergétique qui a réformé le soutien aux énergies renouvelables afin qu'il soit plus efficace, a également instauré un **Comité de gestion des charges de service public**.

Un mot, enfin, sur la fin des **tarifs réglementés de vente pour les professionnels** (les tarifs verts et jaunes dont, comme vous le savez, l'arrêt est prévu au 31 décembre 2015). Je compte sur tous les fournisseurs pour proposer des **offres innovantes et compétitives** permettant à vos clients de baisser leurs factures.

Je travaille, dans le même temps, à améliorer le **dispositif d'accompagnement des industriels et gros consommateurs** pour éviter qu'ils ne subissent des coupures à l'issue de la période transitoire fixée au 1<sup>er</sup> juillet 2016. La solution qui sera proposée dans l'ordonnance de transition de la directive sur le marché intérieur de l'électricité et du gaz donnera un signal tarifaire clair pour aller vers des offres de marché et prendra en compte les enjeux de la concurrence.

Je tenais à vous donner ici ces précisions.

#### **IV.- Compteurs et réseaux intelligents**

Nouvelle frontière infiniment prometteuse,  
**l'alliance de l'énergie et du numérique,**  
**de l'électricité et du numérique,**  
à laquelle vous consacrez, à juste titre, une table ronde  
car cette hybridation est porteuse d'une révolution  
dont nous sommes loin de voir encore toutes les conséquences  
et d'exploiter toutes les opportunités.

Pour accélérer le développement de réseaux électriques intelligents,  
j'ai lancé au printemps, avec le Ministre de l'Economie,  
un appel à projets sur les « **smart grids** ».

Les candidatures, je puis vous le dire, sont de grande qualité  
et nous annoncerons les lauréats d'ici la fin du mois.

Je vous ai réservé la primeur de cette bonne nouvelle :  
il n'y aura pas qu'un seul gagnant mais plusieurs  
et nous accompagnerons **un maximum de bons projets**  
**des territoires.**

Le déploiement de **Linky**, le compteur communicant,  
et de son cousin **Gazpar**, commence enfin.

Le 1<sup>er</sup> décembre, ERDF va poser le premier compteur Linky  
et donner le top départ du déploiement de **35 millions de compteurs**  
sur tout le territoire.

Il faut maintenant donner **de l'intelligence** à ce compteur,  
au service des citoyens  
et de la maîtrise par chacun de sa consommation énergétique.

J'appelle donc tous les fournisseurs d'électricité à développer **des offres de marché** qui profitent de toutes les opportunités offertes par Linky.

Nous avons besoin d'innovation pour créer de nouveaux services et pour optimiser, au bénéfice de tous,

**l'entrée à grande échelle du numérique dans l'énergie.**

C'est un sujet central que vous allez aborder tout à l'heure et je serai particulièrement attentive aux conclusions de la table ronde que vous y consacrez.

Pour stimuler cette innovation, j'ai demandé à **RTE**, notre réseau de transport de l'électricité qui entend être un **réseau de l'intelligence électrique**, de lancer de nouveaux **appels d'offres « Effacement »**, cohérents avec les objectifs de la loi sur la transition énergétique, avec plus de volume et plus de budget.

J'ai également demandé que les capacités qui bénéficient du **processus d'interruptibilité** puissent elles aussi candidater à ces appels d'offres, afin d'exploiter au mieux les gisements de **flexibilité** existant chez les industriels et les particuliers.

## **V.- Stockage de l'énergie : mettre la France au premier rang**

Je tiens aussi à vous dire combien j'attends de vous que vous vous mobilisiez pour mettre **la France au premier rang mondial** dans le domaine, absolument déterminant, **du stockage de l'énergie**, sous toutes ses formes.

Les projecteurs sont aujourd'hui braqués sur **Tesla** et les projets de son entrepreneur à bien des égards visionnaire et audacieux.

Seul le prononcé fait foi

Loin de moi l'idée de dénigrer les technologies américaines  
mais **nous avons aussi en France des scientifiques imaginatifs,  
des ingénieurs talentueux et des entreprises innovantes**  
(comme je l'ai encore vu hier  
au Commissariat général à l'énergie atomique et aux énergies alternatives,  
dont nous fêtons le 70<sup>ème</sup> anniversaire).  
Il n'y a donc aucune raison que nous nous laissions distancer  
plutôt que de réagir pour concourir à égalité.

Voilà le défi que je vous lance, la nouvelle frontière à dépasser !

## **VI.- Les territoires, moteurs de la transition énergétique**

Votre Colloque met également **les territoires à l'honneur**  
et je suis (comme vous mais aussi d'expérience  
pour avoir été 10 ans durant présidente d'une Région  
qui a fait le choix de l'excellence environnementale)  
profondément convaincue qu'ils sont  
**au cœur de la transition énergétique  
et moteurs de la croissance verte.**

Beaucoup ont d'ailleurs expérimenté avec un temps d'avance  
les orientations et les manières de faire  
dont la loi adoptée en août dernier  
et les plans d'action qui l'accompagnent  
mettent la généralisation à l'ordre du jour.

La loi, en effet, donne aux territoires de nombreux **outils pour agir.**  
En matière de **règles d'urbanisme,**  
les collectivités ont désormais la possibilité d'imposer  
que les nouvelles constructions répondent à un standard plus exigeant  
que la réglementation qui s'impose à tous,  
afin notamment d'améliorer les performances d'efficacité énergétique  
et d'intégrer pleinement les énergies renouvelables.

Quelle meilleure preuve que la transition énergétique est en marche que ces **Territoires à énergie positive** qui ont répondu, bien au-delà de nos espérances, à l'appel à projets lancé par le Ministère de l'Ecologie ?

**528 collectivités locales ou regroupements territoriaux** ont, dans toutes les régions, exprimé leur volonté de s'engager et en particulier de réduire la consommation énergétique de leurs bâtiments, de diminuer les émissions de gaz à effet de serre de leurs transports et de privilégier le développement des énergies renouvelables. Chaque territoire lauréat reçoit une aide de **500.000 euros**, versée par la Caisse des Dépôts et susceptible d'être portée à **2 millions d'euros** en fonction de la qualité des projets et de leur contribution effective aux objectifs désormais inscrits dans la loi.

J'ajoute que la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte comporte plusieurs dispositions relatives à la **décentralisation** et la **participation** des collectivités locales et des citoyens à la production locale d'énergies renouvelables. Elle facilite en effet **l'investissement participatif** et prévoit la possibilité pour les habitants d'un territoire de participer au capital et au financement de **sociétés de projets pour les énergies renouvelables locales**.

J'ai annoncé le lancement d'un **appel à projets** auprès des entreprises qui créent des sites de production d'énergies renouvelables mettant en œuvre cet investissement participatif. Dans le même esprit, **les communes et leurs intercommunalités** peuvent désormais participer au **capital d'une société anonyme** dont l'objet est la production locale d'énergies renouvelables.

**Décentralisation, participation, auto-consommation**

sont des dimensions à mes yeux très importantes  
d'une nouvelle **citoyenneté énergétique et électrique**.

## VI.- Vers un prix du carbone

Enfin, comment décarboner nos économies  
sans fixer, d'une manière ou d'une autre, **un prix du carbone ?**

L'appel lancé il y a plus d'un an par la **Banque mondiale**  
a rencontré un grand écho.

Fait nouveau : ce sont maintenant **les entreprises**,  
de plus en plus nombreuses à s'engager  
dans la nouvelle « économie climatique »,  
**et les acteurs financiers**,  
de plus en plus nombreux à décarboner leurs portefeuilles,  
qui le réclament.

**Gérard Mestrallet**, qui coordonne à ma demande et à celle de Laurent  
Fabius,

un **groupe de chefs d'entreprises du Nord et du Sud**  
engagés dans la lutte contre le dérèglement climatique,  
estime, comme il l'a dit à l'ONU, que donner un prix au carbone  
et mettre en place un marché mondial serait un puissant moyen  
de diminuer nos émissions de gaz à effet de serre  
et de donner à tous les acteurs économiques  
une « **boussole du climat** ».

Beaucoup d'entreprises travaillent déjà  
avec un prix du carbone en interne.

La **loi française sur la transition énergétique** rend obligatoire  
pour les entreprises et les investisseurs  
la mention dans le rapport du président au conseil d'administration,  
soumis à l'assemblée générale des actionnaires,

d'une **analyse des risques financiers liés au changement climatique** et des **mesures prises pour les réduire** en mettant en œuvre une stratégie bas carbone.

La prise en compte des **enjeux climatiques dans la responsabilité sociétale des entreprises**, avec extension des informations données à l'usage des biens et services produits, et dans les **tests de résistance aux crises** que doit régulièrement réaliser le système financier, l'évaluation de **l'empreinte carbone des investisseurs institutionnels** et la mention des objectifs **d'augmentation de la part verte de leurs investissements** complètent ces dispositions législatives qui permettent d'évaluer les coûts du carbone et d'accélérer l'engagement des acteurs économiques et financiers dans la transition énergétique et la croissance verte.

En France, des économistes comme **Jean Tirol**, couronné par le Prix Nobel, et **Christian de Perthuis** ont élaboré des formules de fixation d'un prix mondial du carbone qu'ils ont présentées lors d'un colloque organisé au Ministère de l'Ecologie.

**Pascal Canfin** et **Alain Grandjean** ont remis en juin dernier au Président de la République un rapport qui propose l'instauration d'un « **corridor de convergence** » des prix du carbone au niveau mondial.

**La Chine**, qui a expérimenté 7 marchés régionaux du carbone, vient d'annoncer leur généralisation à l'ensemble de son territoire. Une **soixantaine de pays et de régions** font déjà payer le CO<sup>2</sup>



par le biais de taxes ou de marchés carbone.

**L'Europe** réforme son marché carbone pour 2020.

La France a d'ailleurs soutenu

la mesure dite de « **réserve de stabilité du marché carbone** »

qui a été entérinée par le Conseil européen en septembre dernier

et vise à maîtriser la quantité de quotas carbone en circulation

ainsi que leurs prix

afin de donner **aux investisseurs de bons signaux**.

Bref, le mouvement s'amplifie de multiples manières :

c'est une bonne nouvelle pour le climat

et pour les entreprises qui, comme les vôtres,

sont décidées à prendre le tournant à temps.

Alors, dans ce contexte où le sens de l'histoire est sans ambiguïté

quoique nous n'en soyons pas encore à adopter

un prix du carbone mondial et unifié,

pourquoi pas, en France et pour avancer dans le bon sens,

**un prix plancher du quota de CO<sup>2</sup> pour le secteur électrique ?**

Cela aiderait à baisser nos émissions de gaz à effet de serre

et permettrait de réduire utilement

la durée de fonctionnement de nos centrales à charbon

tout en gardant un fonctionnement de marché.

Nous pourrions, pour accélérer le mouvement à l'échelle européenne,

faire cause commune avec le Royaume Uni

(qui a déjà mis cela en place),

avec l'Espagne, l'Italie, la Belgique et, pourquoi pas ?, l'Allemagne

qui fait de ses centrales à charbon

un palliatif transitoire à l'abandon du nucléaire

mais pas une énergie d'avenir.

## **VII.- L'Europe de l'énergie et des réseaux**

La France a fait le choix du volontarisme énergétique et climatique avec la conviction que la **raison écologique et le réalisme économique** sont désormais alliés.

L'Europe aussi, quelles que soient les différences de mix énergétiques des pays de l'Union, fruits de l'histoire particulière de chacun, et en dépit de ce **paradoxe** :

- d'un côté, une volonté affirmée de réduire nos émissions de gaz à effet de serre (objectif pour lequel le secteur électrique a un rôle déterminant à jouer) et de développer activement les énergies renouvelables (de plus en plus compétitives)

- et, dans le même temps, une production d'électricité à partir du **charbon, énergie anti-climatique par excellence**, qui continue à progresser.

Pour avancer ensemble, les pays européens doivent d'abord **unir leur forces** autour de ce qui peut les rassembler et vous concerne directement : économiser l'énergie, nous affranchir de la dépendance aux hydrocarbures et développer les énergies renouvelables.

Ensemble, nous pouvons faire de l'Europe **le premier éco-continent**, leader des énergies propres, et de **l'Union de l'Énergie** un modèle pour le monde,

Seul le prononcé fait foi

avec ses 3 objectifs interdépendants :  
lutter plus efficacement contre le changement climatique,  
assurer notre sécurité énergétique,  
renforcer notre compétitivité.

**L'accord ambitieux** conclu en octobre 2014  
(pour l'adoption duquel je me suis beaucoup impliquée)  
prévoit un minimum de 40% de réduction  
de nos émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2030,  
un gain d'efficacité énergétique de 27% à la même échéance  
(avec un réexamen prévu d'ici 2020  
dans le but de porter cet objectif à 30%)  
et 27% d'énergies renouvelables également à cette date.

**La contribution de l'Union européenne,**  
remise dès le mois de mars 2015  
dans le cadre de la préparation de la COP 21,  
reprend ces objectifs qui impliquent  
de réduire nos émissions de 80% à 95% d'ici 2050.

Ces engagements nous placent à **l'avant-garde  
de la mobilisation pour la COP 21**  
et constituent, pour les **entreprises françaises et européennes,**  
en particulier celles du secteur électrique,  
une puissante **incitation à innover, à investir et à coopérer.**

Au commencement de l'Europe était la question énergétique :  
c'est la Communauté du charbon et de l'acier  
qui a initié la construction européenne.

Le moment est venu  
(et ce n'est pas vous, cher Maros Sefcovic, qui me démentirez)  
d'une **nouvelle Europe de l'énergie**  
qui fasse de la reprise en mains de notre destin climatique

Seul le prononcé fait foi

le levier d'une croissance verte riche d'innovations technologiques, créatrice d'activités nouvelles et d'emplois durables.

Il ne s'agit pas d'uniformiser artificiellement ou bureaucratiquement nos modèles énergétiques nationaux mais de **construire sur ce que nous partageons**, de **joindre nos forces** et les talents de nos scientifiques et de nos entrepreneurs pour faire vivre une **Europe des projets**, une Europe créative, une Europe capable de montrer la voie autour de 5 enjeux à mes yeux majeurs :

- **l'efficacité énergétique**, aussi bénéfique pour le climat que pour la compétitivité de nos entreprises et le pouvoir d'achat des citoyens européens ;
- le développement des **énergies décarbonées** dont la diversité permet de valoriser le potentiel de tous nos territoires ;
- **la recherche et l'innovation** pour que l'Europe soit à la pointe des technologies propres et des filières d'excellence, novatrice chez elle et offensive à l'exportation ;
- **la sécurisation de nos approvisionnements**, que le contexte géo-politique rend encore plus nécessaire, en diversifiant leurs sources, ce qui inclut la sécurisation de leurs routes ;
- un **marché européen plus intégré** qui implique un renforcement de nos **réseaux électriques et gaziers** ainsi qu'une évolution du marché électrique permettant d'y intégrer une part croissante d'énergies renouvelables ainsi que des coopérations régionales accrues, via notamment des couplages de marchés régionaux.

Dans cette perspective, le développement des **interconnexions** entre nos

pays,  
comme cela est déjà le cas, par exemple,  
entre la France, l'Espagne et le Portugal,  
est une nécessité impérieuse  
que souligne l'objectif de **10% d'interconnexion à l'horizon 2020**  
retenu à l'échelle européenne.

L'Europe ne peut s'engager de manière dispersée  
dans sa mutation énergétique et numérique.  
Elle doit pouvoir mettre en œuvre des **programmes prioritaires**  
qui unissent nos efforts de **recherche et développement**.  
Elle doit aussi,  
comme le souligne le **rapport « *Energie, l'Europe en réseaux* »**  
remis en ma présence au Président de la République  
par Michel Derdevet, secrétaire général d'ERDF,  
**renforcer la coordination des régulations**  
**et les leviers de financement**  
qui lui permettront de maîtriser le coût des infrastructures à bâtir  
pour faire de l'Europe,  
qui offre la meilleure qualité de services énergétiques,  
**le leader d'une transition énergétique réussie**  
dans les meilleures conditions d'efficacité et de coût.

**Nous en avons les moyens et vous en témoignez :**

l'excellence de nos chercheurs,  
les compétences de nos ingénieurs,  
le dynamisme de nos entreprises, grands groupes et PME  
dont beaucoup sont ici présents,  
la capacité d'initiative de nos territoires  
et la sensibilisation croissante des citoyens aux enjeux climatiques  
qui ne sont **pas une contrainte à subir mais une chance à saisir**  
pour développer des activités et créer des emplois,  
pour entraîner les autres pays du monde  
et réussir le Sommet de Paris Climat

Seul le prononcé fait foi

que nous sommes fiers d'accueillir  
et qui confère à la France une responsabilité particulière.

Je suis, aujourd'hui, venue vous dire **3 choses** :

- **la France est désormais engagée de manière irréversible** dans une transition énergétique qui réconcilie économie et écologie, électricité et climat : **elle compte sur vous** pour hâter le pas et apporter des réponses concrètes, efficaces, aux défis que notre pays a décidé de relever ;
- **l'Europe de l'Énergie a besoin de vous** et c'est avec vous, entrepreneurs de l'électricité et du gaz, avec vous, acteurs de la croissance verte, que nous la construirons et donnerons à nos peuples un horizon mobilisateur ;
- **la COP 21 a besoin de vous** pour être **non pas une fin mais un commencement** : à vous de peser de tout votre poids pour administrer la preuve du possible et montrer que des solutions existent, ici et maintenant, pour développer au service de tous des énergies affranchies du carbone.

## Conclusion

Permettez-moi pour conclure une échappée du côté de la peinture.

En **1937**, répondant à une commande qui stipulait de

« ***mettre en valeur le rôle de l'électricité dans la vie nationale*** »

et notamment sa dimension sociale,

**Raul Dufy** réalisait une œuvre spectaculaire,

baptisée « ***La Fée Electricité*** »,

qui fut longtemps, avec ses 624 m<sup>2</sup>, le plus grand tableau du monde.

On y voit les dieux de l'Olympe

trônant au-dessus de la centrale de Vitry-sur-Seine

(alors à la pointe de l'innovation technologique)

ainsi que **tous les savants et inventeurs** qui,

Seul le prononcé fait foi

depuis l'Antiquité fascinée par l'ambre jaune  
jusqu'au 20<sup>ème</sup> siècle s'emparant du « **nouveau feu sacré** »  
et le rendant indispensable à toutes nos activités,  
**ont fait progresser la compréhension**  
**et l'utilisation de l'électricité.**

Toutes les grandes figures de cette épopée pluri-séculaire y sont  
représentées  
et, avec elles, la vision radieuse  
d'un monde métamorphosé par l'énergie électrique,  
symbole de progrès absolu.

Peut-être le temps est-il venu de **donner à cette fresque**  
qui s'arrête au premier tiers du 20<sup>ème</sup> siècle  
**un prolongement qui retracerait les étapes ultérieures**  
d'une aventure qui se poursuit  
et introduirait dans le récit les énergies d'après,  
nucléaire et renouvelables,  
ainsi que les questions, alors insoupçonnées,  
de l'énergie à économiser et du dérèglement climatique à combattre.

J'ignore qui pourrait être le Raul Dufy d'aujourd'hui  
mais la suite de l'histoire mériterait d'être peinte  
à la lumière des enjeux d'aujourd'hui.

Je vous remercie et vous souhaite d'excellents travaux.

[www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr)  
@ecologiEnergie  
Contact presse : 01 40 81 78 31